



**Délibération
N°20260401CC
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2026

Objet : Élection du Président.

Nomenclature : 5.1

Nombre de conseillers délégués communautaires en exercice : 42

Nombre de conseillers délégués communautaires présents : 37

Nombre de conseillers délégués communautaires ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers délégués communautaires absents sans pouvoir : 0

PRÉSENTS

Mme Anne ROBERT, M. Alexandre COULLOMB, Mme Émilie SYLVESTRE, M. Laurent TARY, Mme Valérie DÉGUILLAUME MILLAT, Mme Christiane CARNEIRO, M. Manuel GOMEZ, M. Christophe FAYOLLE, Mme Annie BOUVIER PATRON, M. Pierre CARON, Mme Coralie PAILLET, M. Aurélien DURAND, M. Yves JAYET, M. Philippe CHARLÉTY, M. Bernard MICOUD, Mme Sylvie MEYER, Mme Cécile VIGNERON, Mme Martine JACQUIN, M. Serge GUICHARD, M. Pascal ERBS, Mme Christelle BUGEAU, M. Cyrille MADINIER, M. Franck HUGON, Mme Véronique BAILO MONTERO, Mme Camille GARCIA, M. Philippe GUYON, Mme Jeanne FELIX, Mme Sandrine MARMONIER, M. Grégory CESBRON, Mme Géraldine BARDIN-RABATEL, Mme Nathalie BEAUJEAN, Mme Amélie GIRERD, M. Bruno CORONINI, M. Ronald BASSEY, Mme Sylvie DONNET, M. Alain IDELON, Mme Joëlle ANGLEREAUX

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. Dominique PALLIER a donné pouvoir à Mme Anne ROBERT

M. Max BARBAGALLO a donné pouvoir à M. Franck HUGON

M. Alain DEROUBAIX a donné pouvoir à Mme Jeanne FELIX

M. Christophe BENOÎT a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAUJEAN

Mme Nathalie WILT a donné pouvoir à Mme Amélie GIRERD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Camille GARCIA

CONVOCATION : envoyée et affichée au siège de la communauté de communes de Bièvre Est le 16 avril 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-2, L5211-9, L5211-10, L2121-17, L2122-7 et L5211-1 ;

Le doyen d'âge rappelle que, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil communautaire d'élire son président parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour.

Le doyen d'âge invite les conseillers communautaires à proposer des candidatures pour le poste de président.

Sont candidats :

- Madame Géraldine BARDIN-RABATEL, Le Grand-Lemps ;
- Monsieur Grégory CESBRON, Le Grand-Lemps.

Après dépôt des bulletins dans l'urne, il est procédé au dépouillement du vote par :

- Madame Jeanne FELIX, Le Grand-Lemps ;
- Monsieur Alexandre COULLOMB, Apprieu.



**Délibération
N°20260401CC
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

Résultats du 1er tour :

- Madame Géraldine BARDIN-RABATEL : 16 voix
- Monsieur Grégory CESBRON : 25 voix.
- Bulletins blancs ou nuls : 1

→ Majorité absolue : 21 voix

Résultat final :

Monsieur Grégory CESBRON est élu en qualité de Président de la communauté de communes de Bièvre Est, pour la durée du mandat prévue par la loi.

Le Président ainsi élu exercera l'ensemble des fonctions prévues par les articles L5211-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, notamment la direction de l'exécution des décisions du conseil communautaire et la représentation de la communauté de communes dans tous les actes de la vie civile.

Le conseil communautaire, décide :

- de prendre acte des résultats du vote ci-dessus ;
- de nommer Monsieur Grégory CESBRON, Président de la communauté de communes de Bièvre Est ;
- d'autoriser et mandater le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.



**Délibération
N°20260401CC
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Colombe, le 15 avril 2026
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.*

Le président

Le secrétaire de séance

Grégory CESBRON

Camille GARCIA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes, étant précise que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit explicite ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (art. R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.com ».



**Délibération
N°20260402CC
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2026

Objet : Détermination du nombre de Vice-présidents.

Nomenclature : 5.2

Nombre de conseillers délégués communautaires en exercice : 42

Nombre de conseillers délégués communautaires présents : 37

Nombre de conseillers délégués communautaires ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers délégués communautaires absents sans pouvoir : 0

Prenent part au vote : 42

PRÉSENTS

Mme Anne ROBERT, M. Alexandre COULLOMB, Mme Émilie SYLVESTRE, M. Laurent TARY, Mme Valérie DÉGUILLAUME MILLAT, Mme Christiane CARNEIRO, M. Manuel GOMEZ, M. Christophe FAYOLLE, Mme Annie BOUVIER PATRON, M. Pierre CARON, Mme Coralie PAILLET, M. Aurélien DURAND, M. Yves JAYET, M. Philippe CHARLÉTY, M. Bernard MICOUD, Mme Sylvie MEYER, Mme Cécile VIGNERON, Mme Martine JACQUIN, M. Serge GUICHARD, M. Pascal ERBS, Mme Christelle BUGEAU, M. Cyrille MADINIER, M. Franck HUGON, Mme Véronique BAILO MONTERO, Mme Camille GARCIA, M. Philippe GUYON, Mme Jeanne FELIX, Mme Sandrine MARMONIER, M. Grégory CESBRON, Mme Géraldine BARDIN-RABATEL, Mme Nathalie BEAUJEAN, Mme Amélie GIRERD, M. Bruno CORONINI, M. Ronald BASSEY, Mme Sylvie DONNET, M. Alain IDELON, Mme Joëlle ANGLEREAUX

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. Dominique PALLIER a donné pouvoir à Mme Anne ROBERT

M. Max BARBAGALLO a donné pouvoir à M. Franck HUGON

M. Alain DEROUBAIX a donné pouvoir à Mme Jeanne FELIX

M. Christophe BENOÎT a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAUJEAN

Mme Nathalie WILT a donné pouvoir à Mme Amélie GIRERD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Camille GARCIA

CONVOCATION : envoyée et affichée au siège de la communauté de communes de Bièvre Est le 16 avril 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-2, L5211-10, L5211-12, et L5211-13 ;

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à fixer le nombre de vice-présidents appelés à composer le bureau communautaire.

Le nombre de vice-présidents ne peut excéder 20 % de l'effectif légal du conseil communautaire, soit 9 vice-présidents. Ce nombre peut être porté à 30 % par délibération expresse votée à la majorité des deux tiers soit à 12 vices-présidents maximum.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-13 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut également désigner d'autres membres du bureau, sans fonction de vice-président.

Le Président de la communauté de communes de Bièvre Est, propose au membre du conseil communautaire de fixer le nombre de vice-présidents à cinq (5).

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- fixer le nombre de vice-présidents à cinq (5) ;



**Délibération
N°20260402CC
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

- d'autoriser et mandater le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Colombe, le 15 avril 2026
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.*

Le président

Le secrétaire de séance

Grégory CESBRON

Camille GARCIA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes, étant précise que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit explicite ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (art. R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.com ».



**Délibération
N°20260403CC
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2026

Objet : Élection des Vice-présidents.

Nomenclature : 5.1

Nombre de conseillers délégués communautaires en exercice : 42

Nombre de conseillers délégués communautaires présents : 37

Nombre de conseillers délégués communautaires ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers délégués communautaires absents sans pouvoir : 0

PRÉSENTS

Mme Anne ROBERT, M. Alexandre COULLOMB, Mme Émilie SYLVESTRE, M. Laurent TARY, Mme Valérie DÉGUILLAUME MILLAT, Mme Christiane CARNEIRO, M. Manuel GOMEZ, M. Christophe FAYOLLE, Mme Annie BOUVIER PATRON, M. Pierre CARON, Mme Coralie PAILLET, M. Aurélien DURAND, M. Yves JAYET, M. Philippe CHARLÉTY, M. Bernard MICOUD, Mme Sylvie MEYER, Mme Cécile VIGNERON, Mme Martine JACQUIN, M. Serge GUICHARD, M. Pascal ERBS, Mme Christelle BUGEAU, M. Cyrille MADINIER, M. Franck HUGON, Mme Véronique BAILO MONTERO, Mme Camille GARCIA, M. Philippe GUYON, Mme Jeanne FELIX, Mme Sandrine MARMONIER, M. Grégory CESBRON, Mme Géraldine BARDIN-RABATEL, Mme Nathalie BEAUJEAN, Mme Amélie GIRERD, M. Bruno CORONINI, M. Ronald BASSEY, Mme Sylvie DONNET, M. Alain IDELON, Mme Joëlle ANGLEREAUX

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. Dominique PALLIER a donné pouvoir à Mme Anne ROBERT

M. Max BARBAGALLO a donné pouvoir à M. Franck HUGON

M. Alain DEROUBAIX a donné pouvoir à Mme Jeanne FELIX

M. Christophe BENOÎT a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAUJEAN

Mme Nathalie WILT a donné pouvoir à Mme Amélie GIRERD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Camille GARCIA

CONVOCATION : envoyée et affichée au siège de la communauté de communes de Bièvre Est le 16 avril 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-2, L5211-9, L5211-10 et L2122-18 ;

Vu les statuts de la communauté de communes de Bièvre Est ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20260402_CC en date du 15 avril 2026 fixant le nombre de vice-présidents ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 15 avril 2026.

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire d'élire les vice-présidents au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour ;

Considérant que le président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses attributions aux vice-présidents et aux conseillers délégués ;

Considérant qu'il convient d'assurer le bon fonctionnement de l'exécutif communautaire.

1. ÉLECTION DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT

• **Candidat :**

– M. Philippe CHARLETY,

• **Résultats du 1^{er} tour**

– Suffrages exprimés : 39

– Majorité absolue requise : 20

– Nombre de voix obtenues : 39



**Délibération
N°20260403CC
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

- Est proclamé élu : M. Philippe CHARLETY, en qualité de 1^{er} vice-président.

2. ÉLECTION DU 2^e VICE-PRÉSIDENT

- **Candidat :**

- Mme Amélie GIRERD,

- **Résultats du 1^{er} tour**

- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue requise : 17
- Nombre de voix obtenues : 33

- Est proclamée élue : Mme Amélie GIRERD, en qualité de 2^e vice-présidente.

3. ÉLECTION DU 3^e VICE-PRÉSIDENT

- **Candidat :**

- M. Cyrille MADINIER

- **Résultats du 1^{er} tour :**

- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue requise : 14.
- Nombre de voix obtenues : 27

- Est proclamé élu : M. Cyrille MADINIER, en qualité de 3^e vice-président.

4. ÉLECTION DU 4^e VICE-PRÉSIDENT

- **Candidat :**

- M. Alexandre COULLOMB

- **Résultats du 1^{er} tour :**

- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue requise : 16
- Nombre de voix obtenues : 30

- Est proclamé élu : M. Alexandre COULLOMB, en qualité de 4^e vice-président.

5. ÉLECTION DU 5^e VICE-PRÉSIDENT

- **Candidat :**

- Mme Martine JACQUIN

- **Résultats du 1^{er} tour :**

- Suffrages exprimés : 26



**Délibération
N°20260403CC
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

- Majorité absolue requise : 14
- Nombre de voix obtenues : 26

- Est proclamée élue : Mme Martine JACQUIN, en qualité de 5^e vice-présidente.

SONT ÉLUS VICE-PRÉSIDENTS :

1. Philippe CHARLETY, Maire de Châbons
2. Amélie GIRERD, Maire de Renage
3. Cyrille MADINIER, Maire de Flachères
4. Alexandre COULLOMB, Premier adjoint à la mairie d'Apprieu
5. Martine JACQUIN, Maire de Colombe

Le conseil communautaire, décide :

- de prendre acte de l'élection des vice-présidents telle que définie ci-dessus ;
- d'autoriser et mandater le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Colombe, le 15 avril 2026
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.*

Le président

Le secrétaire de séance

Grégory CESBRON

Camille GARCIA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes, étant précise que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit explicite ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (art. R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.com ».



**Délibération
N°20260404CC
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2026

Objet : Installation du bureau communautaire.

Nomenclature : 5.1

Nombre de conseillers délégués communautaires en exercice : 42

Nombre de conseillers délégués communautaires présents : 37

Nombre de conseillers délégués communautaires ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers délégués communautaires absents sans pouvoir : 0

PRÉSENTS

Mme Anne ROBERT, M. Alexandre COULLOMB, Mme Émilie SYLVESTRE, M. Laurent TARY, Mme Valérie DÉGUILLAUME MILLAT, Mme Christiane CARNEIRO, M. Manuel GOMEZ, M. Christophe FAYOLLE, Mme Annie BOUVIER PATRON, M. Pierre CARON, Mme Coralie PAILLET, M. Aurélien DURAND, M. Yves JAYET, M. Philippe CHARLÉTY, M. Bernard MICOUD, Mme Sylvie MEYER, Mme Cécile VIGNERON, Mme Martine JACQUIN, M. Serge GUICHARD, M. Pascal ERBS, Mme Christelle BUGEAU, M. Cyrille MADINIER, M. Franck HUGON, Mme Véronique BAILO MONTERO, Mme Camille GARCIA, M. Philippe GUYON, Mme Jeanne FELIX, Mme Sandrine MARMONIER, M. Grégory CESBRON, Mme Géraldine BARDIN-RABATEL, Mme Nathalie BEAUJEAN, Mme Amélie GIRERD, M. Bruno CORONINI, M. Ronald BASSEY, Mme Sylvie DONNET, M. Alain IDELON, Mme Joëlle ANGLEREAUX

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. Dominique PALLIER a donné pouvoir à Mme Anne ROBERT

M. Max BARBAGALLO a donné pouvoir à M. Franck HUGON

M. Alain DEROUBAIX a donné pouvoir à Mme Jeanne FELIX

M. Christophe BENOÎT a donné pouvoir à Mme Nathalie BEAUJEAN

Mme Nathalie WILT a donné pouvoir à Mme Amélie GIRERD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Camille GARCIA

CONVOCATION : envoyée et affichée au siège de la communauté de communes de Bièvre Est le 16 avril 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants ;

Vu la délibération n°20260401_CC en date du 15 avril 2026 relative à l'élection du Président de la communauté de communes de Bièvre Est ;

Vu la délibération n°20260402_CC en date du 15 avril 2026 fixant le nombre de Vice-présidents ;

Vu les délibérations n°20260403_CC en date du 15 avril 2026 relatives à l'élection des Vice-présidents ;

Considérant que le bureau communautaire est composé du Président, des Vice-présidents ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation du bureau communautaire afin d'assurer le fonctionnement de l'exécutif communautaire ;

Le conseil communautaire, décide :

- de prendre acte de la composition du bureau communautaire de la communauté de communes de Bièvre Est, comme suit :
- Président : Monsieur Grégory CESBRON
- Vice-présidents :
 - Philippe CHARLETY, 1^{er} Vice-président ;
 - Amélie GIRERD, 2^e Vice-présidente ;



**Délibération
N°20260404CC
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

- Cyrille MADINIER, 3^e Vice-président ;
- Alexandre COULLOMB, 4^e Vice-président ;
- Martine JACQUIN, 5^e Vice-président.
- de déclarer le bureau communautaire régulièrement installé dans ses fonctions à compter de ce jour ;
- d'autoriser et mandater le président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Colombe, le 15 avril 2026

Pour copie certifiée conforme et exécutoire.

Le président

Le secrétaire de séance

Grégory CESBRON

Camille GARCIA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes, étant précise que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit explicite ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (art. R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.com ».